

Aux Membres du
Conseil des États

Berne, le 13. Dezember 2023

Oui à la motion Maillard 21.3630.

Le 30 octobre doit devenir la Journée nationale des proches aidants et aidantes

Mesdames les Conseillères aux États, Messieurs les Conseillers aux États,

Lors de la prochaine séance du Conseil des États du 18 décembre, vous discuterez de la **motion Maillard 21.3630 « Le 30 octobre doit devenir la Journée nationale des proches aidants et aidantes »**. Le Conseil national a adopté la motion le 3 mai dernier, contre l'avis du Conseil fédéral qui s'y est opposé, arguant qu'il n'était pas compétent en la matière. La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-CN) l'a rejetée le 13 octobre, craignant de créer un précédent.

La motion aborde un enjeu social majeur. Notre pays se trouve dans une situation démographique sans précédent, car le nombre de personnes âgées est en hausse constante. L'allongement de l'espérance de vie, les besoins individuels des générations plus âgées ainsi que le principe « ambulatoire avant stationnaire » sont autant d'incitations à vivre aussi longtemps que possible à domicile. Aussi, les soins et la prise en charge des membres malades de la famille par les proches seront encore plus importants à l'avenir.

Aux yeux d'Alzheimer Suisse, trois raisons majeures plaident en faveur de l'adoption de la motion :

1. La Confédération fait preuve d'incohérence avec les objectifs qu'elle a poursuivis jusqu'ici.

Avec le programme de promotion « Offres visant à décharger les proches aidants 2017-2020 », la Confédération a déjà clairement reconnu les grands défis auxquels ce groupe est confronté et a souhaité créer des bases de planification cantonales. En outre, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) souhaite encourager la diffusion de l'initiative du canton de Vaud qui, depuis 2012, dédie le 30 octobre aux proches aidant-e-s. Toutefois, seuls **9 cantons sur 26** ont adhéré jusqu'à présent à cette initiative.

Une journée **nationale** au niveau fédéral **présenterait une certaine cohérence avec les objectifs poursuivis**.

2. Les proches constituent aujourd'hui déjà un pilier indispensable dans le système national de santé.

Parmi les actifs, près d'une personne sur cinq s'engage comme proche aidant-e¹, ce qui peut occasionner des préjudices financiers, également en matière de prévoyance vieillesse, car souvent, seuls les temps partiels permettent de conjuguer accompagnement d'un-e proche et vie professionnelle. **Les femmes sont donc plus particulièrement** concernées. Le traitement, la prise en charge et les soins aux quelque 150 000 personnes atteintes d'Alzheimer ou de maladies apparentées que compte actuellement la Suisse engendrent des coûts totaux estimés à environ 12 milliards de francs par an, dont 47% sont des **coûts indirects, sous la forme d'un engagement des proches**. Cela représente l'équivalent de près de 5,5 milliards de francs par an, avec lesquels les proches **réduisent la charge de notre système de**

¹ Tous les résultats du baromètre Conditions de travail sont publiés ici : <https://www.travailsuisse.ch/fr/barometre>

santé et, partant, de notre société dans son ensemble, rien que dans le domaine d'Alzheimer et des maladies apparentées². Cet engagement des proches, qui revêt déjà une importance systémique, **mérite une reconnaissance nationale**, surtout à une époque marquée par l'explosion des coûts de la santé et une pénurie de personnel qualifié.

3. L'estime et la reconnaissance sont un symbole fort, qui n'entraîne pas de coûts.

Reconnaître l'engagement et le travail des proches aidant-e-s au niveau national par le biais d'une journée nationale n'entraîne **aucun coût**, mais constituerait **un signal important de par son impact et son étendue** : en premier lieu pour les proches aidant-e-s, mais également au niveau politique.

Lorsque le Parlement invite le Conseil fédéral à déclarer le 30 octobre « Journée nationale des proches aidantes et aidants », cela encouragera tous les cantons à se joindre à ces efforts, encore peu répandus, et à prendre des mesures.

Alzheimer Suisse estime qu'il est primordial de soutenir cette motion et de permettre de témoigner, au plus haut niveau, de notre reconnaissance aux nombreux bénévoles souvent oubliés, sans lesquels notre système de santé en Suisse serait menacé, et de promouvoir ainsi les objectifs initiaux de la Confédération visant à préserver ces précieux engagements.

Nous vous invitons donc à suivre l'exemple du Conseil national et à accepter la motion.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez au présent courrier, nous vous prions d'agréer, Mesdames les Conseillères aux États, Messieurs les Conseillers aux États, nos salutations distinguées et nos meilleurs vœux pour Joyeux Noël

Alzheimer Suisse



Dr iur Catherine Gasser
Présidente Centrale



Dr phil Stefanie Becker
Directrice

² Ecoplan (2019). [Demenzkosten in der Schweiz](#) / [Coûts des démences en Suisse](#) / [Costi della demenza in Svizzera](#)